



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

DISPOSITIF DE L'U.E.

Label "Espace Régional d'Information de Proximité de Nouvelle-Aquitaine"

Publics concernés

Association , Collectivité territoriale , Établissement public

Domaines secondaires

Orientation , Insertion professionnelle , Formation professionnelle

Face à l'accélération des transitions sociétales, économiques et environnementales, le développement du capital humain constitue une préoccupation majeure des politiques européennes, nationales et régionales. Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) pour la période 2023-2028 renouvelle les priorités partagées en Nouvelle-Aquitaine en vue de relever ces défis dans les domaines de la formation et de l'orientation. La mise en oeuvre de ces priorités passe notamment, pour la Région Nouvelle-Aquitaine, par l'affirmation d'un service public d'intérêt régional, ancré dans les territoires, répondant à la variété des besoins d'information et de conseil des jeunes et des actifs tout au long de leur parcours de formation et de vie professionnelle. A cet effet, la Région crée le label « Espace Régional d'Information de Proximité de Nouvelle-Aquitaine » (ERIP). Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt concerne exclusivement les bassins d'emploi suivants :

Confolens-Ruffec et Barbezieux-Cognac.

Échéances

Fin de dépôt des dossiers : 15 septembre 2025.

Etude des dossiers : semaine suivant la date de dépôt.

Prises de décision : octobre, novembre 2025.

Objectifs

Le label « Espace Régional d'Information de Proximité de Nouvelle-Aquitaine » est délivré par la Région à une structure porteuse qui fédère et représente, à l'échelle d'un bassin d'emploi, les acteurs de l'orientation, de l'éducation, de la formation, de l'emploi et de l'économie locale.

L'**ERIP** a vocation à rassembler le plus grand nombre d'acteurs locaux d'un bassin d'emploi. La structure porteuse du label doit être en capacité de coordonner le partenariat local en vue d'animer un service d'information de premier niveau, pour tous les publics.

Ces espaces proposent une offre de services partenariale qui a pour objectifs :

un accès à l'information et un conseil personnalisés sur les formations, les métiers, l'emploi, la création/reprise d'activité sur la base d'un accueil de proximité, la prise en compte de la réalité territoriale, en particulier celle des entreprises, ainsi qu'un accès facilité aux dispositifs régionaux.

une programmation opérationnelle d'actions qui, dans les territoires et avec l'ensemble des acteurs de l'information sur l'orientation, la formation et l'emploi, prendra en compte l'existant et l'articulera avec de nouvelles initiatives.

Bénéficiaires

Acteurs de l'accompagnement des publics ;

Collectivités locales et leurs groupements ;

Organismes consulaires ;

Groupements d'intérêt public ;

Associations et entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Montant

L'attribution du label ne donne pas directement lieu à des aides. En revanche, il est le préalable indispensable pour permettre à la structure porteuse du label de solliciter les dispositifs de financement portés par la Région et le FSE+ affectés annuellement au programme de déploiement des Espaces Régionaux d'Information de Proximité pour la période effective de labellisation jusqu'à fin 2026.

Critères de sélection

Pour l'obtention du label « Espace Régional d'Information de Proximité de Nouvelle Aquitaine », la structure porteuse et ses partenaires se rassemblent autour de principes d'action partagés et de services à organiser conjointement, sur la base, principalement, d'outils, de dispositifs et de savoir-faire existants (voir le cahier des charges téléchargeable ci-dessous).

Les principes d'action :

- l'ouverture "tout public",
- la diversification du partenariat,
- la proximité et l'accessibilité,
- la qualité du service rendu.

Un socle de services commun :

- l'information et le conseil personnalisé de 1er niveau,
- Un programme d'actions, rassemblant, coordonnant et donnant à voir les propositions des différents partenaires œuvrant dans les territoires : ateliers, évènements.

Comment faire ma demande ?

Le dossier de candidature au label est téléchargeable ci-dessous.

Il est à retourner complété et signé à la Région (formats Excel **et** pdf) par voie électronique à espacesproximite@nouvelle-aquitaine.fr

Les candidatures peuvent être déposées dès la publication de l'Appel à Manifestation d'intérêt dans le guide des aides et au plus tard le 15 septembre 2025.

Les dossiers de candidature feront l'objet d'une instruction par les services de la Région et seront ensuite présentés en Comité de labellisation. Les candidats pressentis pour la

labellisation seront présentés aux élus régionaux lors d'une Commission Permanente en vue de l'attribution effective du label.

Les structures labellisées pourront ensuite solliciter un soutien financier annuel de la Région, en cofinancement, dans la limite de l'enveloppe régionale dédiée.

Pour toute question, vous pouvez contacter :

le Service Insertion et Evolution Professionnelle dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessous dans "Correspondants",
les référents territoriaux, dont les coordonnées sont dans le dossier de candidature.

Correspondants

Service Insertion et Evolution Professionnelle

06 30 04 58 65